

ÉCHANGE DE TITRES

Informations importantes



Les Chèques-Vacances et les Coupons Sport sont **valables 2 ans en plus de leur année d'émission**.
En fin de validité, il est possible de **les échanger jusqu'au 31 mars de l'année qui suit leur date d'expiration**
pour un même montant, hors frais de traitement et d'envoi. (art. L411-12 du Code du Tourisme)

Pour le Chèque-Vacances, **il est possible de changer de format en cours de validité.**

1 CHANGER DE FORMAT DE CHÈQUE-VACANCES

- ✓ Toute l'année
- ✓ 30€ de Chèques-Vacances minimum

Format en ma possession	Format souhaité
CHÈQUE-VACANCES CLASSIC	Chèque-Vacances Connect..... Gratuit jusqu'au 31/12/2023*
CHÈQUE-VACANCES CONNECT	Chèque-Vacances Classic..... 10€

2 ÉCHANGER MES TITRES EN FIN DE VALIDITÉ

- ✓ Jusqu'au 31 mars de l'année suivant l'expiration des titres (2 ans + l'année d'émission)
- ✓ 30€ minimum

Titres émis en 2021	Possibilité d'échanges	
	À partir du 13/12/2023 et jusqu'au 31/03/2024	
CHÈQUE-VACANCES CLASSIC	Chèque-Vacances Connect.....	10€
	Chèque-Vacances Classic.....	10€
CHÈQUE-VACANCES CONNECT	Chèque-Vacances Connect.....	10€
	Chèque-Vacances Classic.....	10€
COUPON SPORT	Coupon Sport.....	10€

* À partir du 01/01/2024, 10€ retenus sur le montant échangé (coût de traitement).

Que deviennent les Chèques-Vacances périmés ?

Les Chèques-Vacances et Coupons Sport périmés sont affectés au bénéfice de publics fragiles, notamment sous la forme d'aides au départ en vacances.



Des questions ?

form-beneficiaires@ancv.fr

0 969 320 616 Service gratuit + prix appel



Consulter la FAQ échanges depuis leguide.ancv.com, rubrique Aide